



Association Danger Montpertuis
03700 Bellerive-sur-Allier

Bellerive-sur-Allier, le 14 juin 2017

Monsieur ou Madame le Conseiller Communautaire,

Objet : Vote du 22 juin 2017

En tant que Conseiller Communautaire, vous allez bientôt être invité(e) à voter pour ou contre le nouveau Plan Local d'Urbanisme de Bellerive sur Allier.

Plus de 4 500 personnes vous demandent de voter contre ce projet (voir certificat d'huissier ci-joint). Voici le texte de la pétition qu'ils ont signée :

« Sur le site de Montpertuis à Bellerive sur Allier est prévu un complexe de raffinerie d'éthanol à partir de déchets forestiers. Cette technologie rejette, entre autres, des fumées malodorantes, du formaldéhyde, et d'autres composés organiques volatils, qui sont cancérigènes. Nous nous opposons au nouveau Plan Local d'Urbanisme envisagé pour Bellerive sur Allier s'il permet l'installation d'industries polluantes sur ce site... »

Le PLU qui va vous être présenté permet, effectivement, l'installation d'industries polluantes sur ce site. Il n'apporte pas la garantie, voulue par ces citoyens, que soient prohibées les installations les plus polluantes, dites installations classées « à autorisation » ou « à enregistrement. » Pourtant, une telle interdiction aurait été légale, notamment en vertu des articles L.123-5 et R.151-30 du Code de l'urbanisme.

Dans une note de synthèse sur ces questions, le Préfet du Tarn et Garonne explique que « Les communes peuvent, par le biais du PLU, exclure ou restreindre le développement et l'implantation des ICPE. » (Préfet de Tarn et Garonne, « Articulations ICPE et urbanisme », fiche n°33, octobre 2015).

Mais le projet éthanol est-il encore d'actualité ?

Si le projet éthanol avait été véritablement annulé, des preuves de cette annulation auraient pu être fournies. En l'absence de preuve, il est hasardeux d'approuver un PLU qui ne contient pas les interdictions mentionnées ci-dessus.

Sommes-nous sûrs que le projet éthanol se fera ? Non.

Sommes-nous sûrs qu'il ne se fera pas ? Non.

Dans ce cas, voter ce PLU serait comme boire une eau non potable. Êtes-vous sûr(e) de tomber malade si vous en buvez ? Non. Mais faut-il s'abstenir d'en boire ? Oui.

C'est donc avec beaucoup de respect pour votre jugement et votre sens des responsabilités, que nous vous demandons, une fois de plus, de voter « non » lorsque vous sera présenté le PLU de Bellerive-sur-Allier.

Dans l'espoir que vous prendrez en considération les désirs de 4540 de vos concitoyens certifiés dans le document ci-joint, nous vous prions d'agréer, Monsieur ou Madame le Conseiller Communautaire, l'expression de toute notre considération.

Isabelle Filatov,

Présidente

Pièce jointe : Certificat d'huissier.